

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six le 5 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 10

V. Elshout, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel,

Etaient absents : 3

C. Duchêne, M. Franco Sanchez, C. Guilment

Etaient excusés :

C. Duchêne, M. Franco Sanchez, C. Guilment

Monsieur Guilment a donné procuration à Mme Elshout

Madame Duchêne a donné procuration à M. Fretay

Monsieur Brézel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juin 2026

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 21 mai 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 21 mai est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants aux élections sénatoriales
- Révision de la Taxe d'Aménagement

Délibération n°2026-06-01

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Jacques Brézel, Jacqueline Haudouin, Aurélie Coudray et Esther Jupin.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Candidatures enregistrées

Délégués :

- Virginie ELSHOUT - Jacques BRÉZEL - Thierry FRETAY

Suppléants :

- Sylvie PICHOT - Patrice SOUCHU - Esther JUPIN

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- Mme Virginie ELSHOUT - 12 voix
- M. Jacques BRÉZEL - 12 voix
- M. Thierry FRETAY - 12 voix

Mme Virginie ELSHOUT, Mrs. Jacques BRÉZEL et Thierry FRETAY, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Ont obtenu :

- Mme Sylvie PICHOT - 12 voix
- M. Patrice SOUCHU - 12 voix
- Mme. Esther JUPIN - 12 voix

Mme Sylvie PICHOT, M. Patrice SOUCHU et Mme. Esther JUPIN, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération n°2026-06-02

RÉVISION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Madame le Maire expose les dispositions des articles 1635 et suivants du code général des impôts relatifs aux modalités d'instauration, par le conseil municipal, de la taxe d'aménagement. Madame le Maire informe l'assemblée que la taxe d'aménagement pour la commune de Chauvigné s'élève à 1%. Cette taxe n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis son instauration. Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal que cette taxe, doit être votée au plus tard au 1^{er} juillet 2026 pour un effet en 2027. Madame le Maire propose donc à l'assemblée de débattre sur sa révision. Après en avoir délibéré à l'unanimité, les élus fixent la taxe d'aménagement à 2% ; celle-ci sera applicable à compter de 2027.